

# Doctorat en musique, option direction d'orchestre (D. Mus.)

Programme de 3<sup>ème</sup> cycle Numéro de programme : 3-606-1-0 Numéro de version : Version 00 (H19)

Structure du programme : <https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-en-musique-option-direction-dorchestre/structure-du-programme/>

Faculté de musique

Université  de Montréal et du monde.

1 <sup>re</sup> année			2 <sup>ème</sup> année			3 <sup>ème</sup> année et plus	Diplomation (Réception du diplôme entre 8 et 9 mois)
Automne (1 <sup>er</sup> trimestre)	Hiver (2 <sup>ème</sup> trimestre) <sup>1</sup>	Été (3 <sup>ème</sup> trim.)	Automne (4 <sup>ème</sup> trimestre)	Hiver (5 <sup>ème</sup> trimestre)	Été (6 <sup>ème</sup> trim.)	7 <sup>ème</sup> au 15 <sup>ème</sup> trimestre	Moyenne minimale de 3.3/4.3
Inscription au statut <i>plein temps obligatoire</i> <sup>2</sup>			Inscription au statut <i>plein temps obligatoire</i>			Inscription au statut <i>rédaction</i>	Segment 70 Propre à l'option Générale
<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> MIN7383 Outils de direction (3 crédits)	<b>Bloc 70C – Obligatoire</b> MIN7968 Récital de 1 <sup>ère</sup> année <sup>3</sup> (12 crédits)		<b>Bloc 70B – Option</b> Selon l'offre de choix de séminaires (3 crédits)	<b>Bloc 70C – Obligatoire</b> MIN7969 Récital de 2 <sup>ème</sup> année (12 crédits)	<b>Bloc 70C – Obligatoire</b> MIN7945 Examen de doctorat (0 crédit)	<b>Bloc 70C – Obligatoire</b> MIN7970 Récital final <sup>4</sup> (36 crédits)	<b>Bloc 70A : Obligatoire – 27 crédits</b> Selon la liste de cours et séminaires exigés
<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> MUI7380A Tutorat en direction d'orchestre 1 (4 crédits)	<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> MUI7380B Tutorat en direction d'orchestre 2 (4 crédits)	<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> MUI7380C Tutorat en direction d'orchestre 3 (4 crédits)	<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> MUI7380D Tutorat en direction d'orchestre 4 (4 crédits)	<b>Bloc 70B Tutorat : Option – 3 crédits</b> Selon l'offre de choix de séminaires			
<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> MUI7382A Atelier de direction 1 (2 crédits)	<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> MUI7382B Atelier de direction 2 (2 crédits)	<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> MUI7382C Atelier de direction 3 (2 crédits)	<b>Bloc 70A – Obligatoire</b> MUI7382D Atelier de direction 4 (2 crédits)	<b>Bloc 70C : Obligatoire – 60 crédits</b> MIN7945 Examen de doctorat MIN7968 Récital de 1 <sup>ère</sup> année MIN7969 Récital de 2 <sup>ème</sup> année MIN7970 Récital final			
	Remise du formulaire <b>Plan global d'études</b> » <b>AVANT</b> la fin du trimestre 1.					Remise du formulaire « <b>Avis de récital</b> » dès que la date du <u>récital final est attribuée.</u>	
9 crédits	18 crédits	0 cr.	9 crédits	18 crédits	0 cr.	36 crédits	<b>Total : 90 crédits</b>

<sup>1</sup> Le début de vos études (trimestre 1) peut commencer au trimestre d'hiver, selon votre trimestre d'admission.

<sup>2</sup> L'inscription à un minimum de 6 trimestres de scolarité au statut plein temps est obligatoire (été compris même si la faculté ne dispense pas de cours), suivi de 1 à 9 trimestres de rédaction.

<sup>3</sup> Récital, durée de 30 à 40 minutes (mi-mars ou début avril).

<sup>4</sup> Récital final, durée de 60 minutes. **Le programme de récital** doit toujours être remis le **1<sup>er</sup> du mois précédent le mois du récital** (ex : 1<sup>er</sup> avril pour un récital le 15 mai.) Lors du récital final, des **notes de programme** ainsi qu'un **texte explicatif** de deux pages sur la démarche comme interprète doivent être remis en même temps que le programme du récital. L'inscription à ce sigle ne se fera qu'une fois le dépôt initial fait (récital final ou thèse).